

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES - 7 JUIN 2009



*L'Animateur National de la  
Campagne pour les élections Européennes*

Paris, le 31 mai 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre courrier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

A l'approche des élections européennes qui auront lieu le 7 juin prochain, vous avez bien voulu attirer mon attention sur un certain nombre de sujets chers à l'UNAF et à la COFACE.

Je tiens à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Concernant la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, notre pays se place en bonne position. La France parvient en effet à concilier un excellent taux de natalité, qui s'élève à 2,018 enfants par femme, et un très bon taux d'activité féminine, qui s'établit à 82 %.

Si nous parvenons à ces bon résultats, c'est notamment parce que nous consacrons chaque année plus de 4,7% de notre PIB à la politique familiale, soit plus de 88 milliards d'euros, mais c'est aussi parce que nous disposons de modes de garde adaptés, qui sont d'ailleurs classés au 3<sup>ème</sup> rang par l'OCDE.

Nous devons toutefois poursuivre nos efforts, au niveau national comme européen, afin de permettre au plus grand nombre de femmes de concilier au mieux leurs vies professionnelle et personnelle.

C'est pourquoi, il est nécessaire que soient développés en France mais aussi dans les autres pays de l'Union européenne de nouveaux modes de garde.

D'autre part, l'Union Européenne est entrain de réfléchir à l'allongement du congé maternité, qui pourrait être porté à 18 semaines.

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, la France a d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises les ministres européens de la famille afin de comparer nos pratiques.

55, rue la Boétie - 75008 Paris, France  
Tél. : 01 40 76 27 29 - Fax : 01 40 76 27 44



progressement.fr

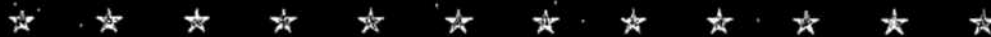
Le 7 juin, votez pour les candidats de la Majorité Présidentielle

**QUAND L'EUROPE VEUT,  
L'EUROPE PEUT**

**www.ump2009.eu**

3. JUN. 2009 14:53

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES · 7 JUIN 2009



Pour être productif, le débat relatif aux mesures permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle doit associer l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des entreprises ou des associations citoyennes et familiales, car il ne s'agit pas seulement d'une question législative.

Vous m'interrogez par ailleurs sur l'opportunité d'une reconnaissance dans les dispositifs sociaux ou de retraite du temps consacré par les parents à leur famille, ascendants ou descendants.

Si nous ne sommes pas opposés à cette idée, je tiens toutefois à porter à votre connaissance quelques précisions sur les étapes nécessaires à cette reconnaissance. Tout d'abord, il est indispensable que ce sujet soit débattu de la manière la plus large possible avec tous les acteurs concernés. D'autre part, nous devons analyser l'impact de ce dispositif sur les finances publiques. Enfin, il faudra veiller à ce que ce qu'il ne soit pas une nouvelle trappe à inactivité pour les femmes.

S'agissant de la définition d'une approche européenne sur la question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, soyez convaincu que j'y suis tout à fait favorable.

D'ailleurs, une telle approche est d'autant plus nécessaire qu'avec l'accroissement des échanges commerciaux et des échanges entre personnes, nous allons devoir parvenir à l'élaboration de standards communs, tout en conservant bien sûr nos spécificités.

Vous le voyez, nous sommes prêts à nous engager dans une démarche de promotion de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle au niveau européen, et les échanges nourris que nous avons entre pays membres en sont la preuve.

Vous abordez une question qui concerne de nombreux ménages, celle du crédit à la consommation et du surendettement. Le crédit est un instrument utile et nécessaire à la vie des ménages: fin 2008, près 1 ménage sur 3 disposait d'un crédit de ce type.

Pour autant, comme vous l'avez justement remarqué, le marché du crédit aux particuliers cumule deux handicaps paradoxaux : d'une part des difficultés d'accès au crédit et d'autre part une problématique de surendettement. Tout le monde n'est pas à égalité face au crédit. Les principales victimes sont les plus fragiles, les plus en difficultés, les moins au fait des pratiques financières.

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES - 7 JUIN 2009



Il est donc nécessaire que ce crédit soit distribué de façon plus responsable notamment pour mieux prévenir le surendettement. C'est pourquoi Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Luc CHATEL, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, Porte-parole du Gouvernement et Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté, Haut commissaire à la Jeunesse, ont présenté le 22 avril dernier un projet de loi sur la réforme du crédit à la consommation.

Ce texte qui concerne de nombreux Français a fait l'objet d'une concertation poussée avec les associations de consommateur et d'insertion, les professionnels et les Parlementaires. Il s'articule autour de trois grands axes : un meilleur encadrement de la publicité. Désormais toutes les publicités devront illustrer les conditions financières du crédit proposé avec un exemple parlant.

- Un crédit renouvelable plus responsable, en luttant contre les pratiques qui font entrer certains consommateurs dans la spirale du crédit.
- Le renforcement des obligations et de la responsabilité des prêteurs avec notamment deux exigences inscrites dans la loi : un devoir d'explication pour permettre à l'emprunteur de prendre sa décision dans les meilleures conditions ; une évaluation systématique de la solvabilité de l'emprunteur.

Le projet de loi vise également à accompagner les personnes qui connaissent des difficultés d'endettement en facilitant leur rebond et en accélérant les procédures de surendettement.

Faciliter leur rebond grâce à raccourcissement des durées d'inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) de 8 à 5 ans suite à une procédure de rétablissement personnel et de 10 à 5 ans dans le cas d'un plan de remboursement suite à une procédure de surendettement. Par ailleurs un nouveau droit d'accès à distance aux informations FICP sera créé pour les emprunteurs. Chacun pourra interroger à distance la Banque de France pour savoir si il ou elle est inscrit(e) au fichier et connaître la durée de son inscription.

Accélérer les procédures de surendettement pour faciliter le rebond des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement tout d'abord en raccourcissant de 6 à 3 mois le délai dont dispose la commission de surendettement pour décider de la recevabilité d'un dossier de surendettement. Par ailleurs ; les voies d'exécution seront suspendues dès la recevabilité du dossier de surendettement. Les commissions de surendettement pourront également décider seules de mesures de rééchelonnement de dette et d'effacement d'intérêts. Elles pourront également recommander au juge les mesures d'effacement total ou partiel de dette en cas d'insuffisance d'actifs. Cette mesure devrait permettre de raccourcir la durée moyenne de 95% des PRP de 1,5 an en moyenne à 3 à 4 mois.

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES · 7 JUIN 2009

Concernant la promotion de la reconnaissance à l'échelon européen de l'action, de la qualité de vie et de la formation des aidants familiaux, je voudrais vous dire avant toute chose que nous sommes parfaitement conscients que l'action des aidants familiaux constitue une dimension très importante pour la vie des familles.

C'est la raison pour laquelle il nous semble nécessaire de voir de quelle manière harmoniser des postes et des carrières à l'échelle européenne, en menant éventuellement des expérimentations entre plusieurs pays.

Sur le principe d'une réunion annuelle des ministres de la famille, nous pensons que c'est une excellente idée.

La famille ne fait pas partie des compétences de l'UE mais comme il s'agit d'un secteur interministériel, il appelle des réponses globales. Des discussions au plus haut niveau sur un tel sujet sont nécessaires, notamment en ce qui concerne Internet et la protection de l'enfant.

Enfin, concernant la prise en compte de l'avis des représentations des familles dans les décisions du Parlement européen concernant la vie des familles, je tiens à vous assurer que le débat sur la famille ne doit pas être un débat uniquement entre responsables politiques. Il doit associer l'ensemble des acteurs de la politique familiale, parmi lesquels bien évidemment les représentants de familles.

Parce que l'avis de ces représentants a une importance capitale, des consultations avec des associations familiales sont très régulièrement organisées et le Ministère de la Famille est constamment à l'écoute des associations familiales et le dialogue est constant.

Espérant que ces éléments répondront à vos interrogations, je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, ~~Chère Madame~~, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. *J. Barnier*

Michel BARNIER

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (COFACE/UNAF)  
28, place Saint-Georges  
PARIS 75009

55, rue la Boétie - 75008 Paris, France  
TÉL : 01 40 76 27 29 - Fax : 01 40 76 27 44



candidats de la Majorité Présidentielle

QUAND L'EUROPE VEUT,  
L'EUROPE PEUT

[www.ump2009.eu](http://www.ump2009.eu)